

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

20240718014DE

APPEL A PROJET « COLLECTE HORS FOYER » DE CITEO

Monsieur le Président précise qu'au 1^{er} janvier 2025, la collecte séparée des emballages des produits consommés hors foyer doit être généralisée. Cette obligation est issue de la Loi Antigaspillage et Economie Circulaire (AGEC). C'est pourquoi l'organisme CITEO lance un Appel A Projet pour accompagner le déploiement d'équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le geste de tri sur les lieux de consommation nomade, dits « Hors foyer ». L'objectif est d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers en garantissant aux citoyens-consommateurs de pouvoir trier en toutes circonstances leurs emballages issus du « Hors foyer ».

Cet appel à projet s'adresse prioritairement aux EPCI et groupements compétents en matière de collecte et ou de salubrité.

Les lieux « nomades » sont à titre d'exemple un centre-ville ou une rue commerçante, des parcs ou jardins publics, des sites touristiques ou encore des établissements recevant du public (salle polyvalente, gymnases, piscines, écoles...) ...

Ce type de lieux est fortement représenté sur le territoire de Sumène Artense communauté.

Les projets devront porter sur l'installation des équipements de pré-collecte suivants sur les lieux présentés précédemment :

- Corbeilles de tri
- Abris-bac(s)
- Colonnes d'Apport Volontaire
- Supports de sac(s) (sous conditions de lieu et utilisation)
- Bacs (sous conditions de lieu et utilisation)

Le présent Appel à projets est ouvert à la candidature jusqu'au 1er octobre 2024. Cet appel à projet propose une base de financement forfaitaire par équipement de tri selon le tableau suivant :

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

15-241501655520240718014BDE-DE

AG ED I

Eligibilité équipements				Financements par Flux (cumulables si plusieurs flux)	
Espace public				Collecte sélective Hors Verre	Verre
Espaces publics ouverts (implantation fixe)	Equipements évènementiels équipements mobiles	ERP	* simple		
Corbeille*	Oui	Oui	Oui	400 €/corbeilles espace publics 200 €/corbeilles ERP	Verre non recommandé
Abri-bac(s)**	Oui	Oui	Oui	1.300€/abri-bacs	1.500€/abri-bacs
Colonne d'apport volontaire	Oui	Oui	Oui	2.000€/Colonne	2.200€/Colonne
Support de sacs	Non	Oui	Oui	100 €/support de sacs	Verre non recommandé
Bac roulant 120 à 500 L	Non	Oui	Oui	30€/bac roulant	
Bac roulant 660 à 770 L	Non	Oui	Oui	100 €/bacs roulant	Verre non recommandé

Un minimum de 30 équipements de pré collecte est demandé.

Il est à noter qu'une bonification de 10% sera accordée en cas de portage du projet par l'EPCI de collecte. En plus des dépenses des équipements de pré-collecte, celles concernant la communication, le pilotage ainsi que les études et mesures sont éligibles.

La commission cadre de vie/environnement du 4 juin 2024 a émis un avis favorable pour que Sumène Artense communauté postule à cet appel à projet.

Il est proposé au Conseil de valider la candidature de Sumène Artense communauté à l'appel à projet « hors foyer » de CITEO sur une base minimum de 30 équipements de pré collecte selon les financements forfaitaires par flux présentés précédemment et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR:

- valide la candidature de Sumène Artense communauté à l'appel à projet « hors foyer » de CITEO sur une base minimum de 30 équipements de pré collecte selon les financements forfaitaires par flux présentés précédemment,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 18 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



23 JUL. 2024



La délibération rendue exécutoire le 23 JUL. 2024
 Transmise à la Préfecture le 23 JUL. 2024
 Affichée ou notifiée le 23 JUL. 2024
 Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
 Date de réception de l'acte: 23/07/2024
 05-24155-2024-0180-4BDE-DE
 A B E D I